

Image not found or type unknown



assureur prend position contraire à son engagement initial

Par Ieroge, le 24/12/2011 à 01:37

Lorsque l'Administration fiscale prend une position elle ne peut plus en déroger, même si cette interprétation est contraire à la Loi. En est-il de même dans le Droit des Assurances: un assureur qui prend une position par écrit suite au rapport de son propre expert, peut-il par la suite (au bout de 10 ans de procès) prendre une position contraire au motif qu'il pourrait y avoir une interprétation différente qui lui serait plus favorable?